

Avis au public

DEFINISSANT LES CONDITIONS DE LA MISE À DISPOSITION DU DOSSIER
PRESENTANT LE PROJET SIMPLIFIE D'ACQUISITION PUBLIQUE DE L'IMMEUBLE
SIS **12 RUE LANNES A ROUBAIX**, SUITE À L'ETAT D'ABANDON CONSTATE PAR
PROCES VERBAL DEFINITIF EN DATE DU 5 OCTOBRE 2022

Par décision directe n° 26 DD 0633 du 3 juillet 2026, la Métropole Européenne de Lille a défini les conditions de mise à disposition publique du dossier présentant le projet d'acquisition simplifiée de l'immeuble à ROUBAIX sis 12 rue Lannes, cadastré section CV 62 pour 58 m² en vue de sa réhabilitation et/ou restructuration

Ladite mise à disposition publique se déroulera :

Du mardi 15 septembre au jeudi 15 octobre 2026 inclus

En mairie centrale de ROUBAIX, au 17 Grand Place

aux horaires d'ouverture au public de cet établissement

du mardi au vendredi de 08:30 à 12:15 et de 13:30 à 17:15

Fermée le lundi

Les pièces du projet simplifié seront déposées pendant 30 jours consécutifs.

Durant cette période, le public, pourra présenter ses observations, qui seront recueillies par écrit sur un registre à feuillets non-mobiles.

À l'expiration de la mise en consultation du dossier, les observations du public seront transmises à Monsieur le Préfet en vue de la déclaration d'utilité publique.

Le présent avis est affiché en mairie, sur les lieux concernés et sur le site de la MEL au moins 15 jours avant que n'ait lieu la mise à disposition.